

**Mesdames Messieurs les Maires,
Mesdames Messieurs les élus
municipaux**

SIGNALE HAUTE IMPORTANCE

Cher(e) Collègue,

Nous avons été destinataires ce mardi 27 septembre, des projets de rapports qui nous seront présentés lors de la réunion de la CLECT, le 29 septembre 2016.

Dans les documents précités apparaissent les coûts de renouvellement de voirie estimés par la C.C.F.I.

L'estimation entreprise par les communes d'Hazebrouck et de Wallon-Cappel est mentionnée sans plus d'explications.

En conséquence, il me paraît indispensable d'explicitier la position de la Ville d'Hazebrouck et la proposition que nous avons été amenés à présenter en vue d'amender le dispositif financier élaboré par la Communauté de Communes, dans le cadre du transfert des charges de la voirie. Je vous remercie sincèrement par avance, de l'attention que vous accepterez de réserver à ce courrier.

*Tout d'abord, il est convenu au moins depuis plus d'un an, que le calcul de renouvellement de la voirie serait réalisé selon une étude **prospective** et non rétrospective. En effet, s'appuyer sur les dépenses antérieures manque de signification puisque les communes qui ont consenti des efforts pour améliorer l'état de leurs voies seraient doublement pénalisées : les réalisations effectuées sanctionneraient pour l'avenir la collectivité qui a concentré antérieurement ses moyens sur la réfection de ses voies.*

*Suite à une étude réalisée par une société mandatée par la C.C.F.I. et dont nous ignorons le nom, nous avons été destinataires d'un tableau reprenant la dénomination de chaque rue avec un montant de travaux à réaliser pour sa rénovation. Le montant total de l'investissement s'élève ainsi selon la C.C.F.I. à la somme de **12 091 045,30 €**.*



A notre demande et pour analyser plus en détail le programme des opérations envisagées, nous avons reçu le 16 septembre dernier, un nouveau tableau détaillant l'état général de chacune des voies.

Il s'avère que ce listing indique **pour la grande majorité des axes de circulation, un « bon » état.**

En combinant l'état des voies et l'intensité du trafic routier, caractéristiques relevées par la Société dont il est fait mention plus haut, nous sommes parvenus à la conclusion que les travaux à entreprendre représentaient un montant de **1 894 087,11 €**, bien inférieur donc aux 12 millions annoncés.

- Pour ce faire, nous avons retenu toutes les rues
- dont l'état était mauvais même si le trafic est faible
 - dont l'état était moyen lorsque le trafic était moyen

Nous avons écarté les rues dont l'état était bon ainsi que celles d'un état moyen mais de faible trafic. Il existe en effet, à Hazebrouck, un nombre important de rues où il ne passe que quelques véhicules par jour voire par semaine.

Une étude parallèle menée par nos services techniques et plus particulièrement par l'ingénieur qui les dirige et qui exerce sa profession depuis de nombreuses décennies à Hazebrouck, conduit aux mêmes conclusions ou presque, à savoir la nécessité d'entreprendre à l'avenir des travaux à hauteur de **1 794 120 €**.

La C.C.F.I. considère dans le cadre de son étude, la nécessité de procéder au **renouvellement intégral** ce qui selon elle, justifie immédiatement 12 millions d'investissement.

Cette proposition ne résiste pas à l'analyse objective de la voirie qui, d'une façon générale démontre un bon état du patrimoine routier de la ville d'Hazebrouck sans qu'il soit nécessaire de consacrer de tels montants à son renouvellement. Qui plus est, toute équipe municipale d'une commune de notre taille ne pourrait ni ne voudrait consacrer de pareilles sommes rien que pour la voirie alors que bien d'autres projets importants méritent des investissements. Chacun comprendra que les besoins d'une commune ne relèvent pas uniquement de la voirie.

En effet, chacun sait que les collectivités locales et EPCI avant de procéder au renouvellement de voirie examinent l'ensemble des besoins recensés et consacrent selon des choix qui leur reviennent, les crédits aux diverses opérations dont la nature est variable mais qui s'inscrivent dans leur politique d'aménagement.

Par ailleurs, rappelons que les voies ont une durée de vie importante et il est inconcevable et déraisonnable de les vouloir absolument parfaites. Généralement les collectivités locales tablent sur une durée de vie qui s'étale facilement entre 25 et 30 ans.

D'ailleurs à ce titre, si très peu de communes procèdent à l'amortissement du domaine routier dans la mesure où il n'est pas obligatoire sur le plan réglementaire, la ville de Villejuif à titre d'exemple, qui s'est engagée dans cette procédure comptable retient une durée de 30 ans pour les installations de voirie (et 50 ans pour les réseaux) pour procéder au renouvellement de sa trame viaire.

Aussi considérant l'état de notre réseau, l'intensité du trafic et le choix politique de ne pas consacrer de crédits excessifs et superfétatoires à des voies où le trafic est presque nul, il y a fort à penser que les élus de la ville d'Hazebrouck n'auraient jamais retenu le parti de réserver **12 091 045,30 €** à des dépenses de voirie qui de toutes les façons, ne pourraient aucunement être honorées.

En retenant la somme de **1 894 087,51€** comme il est écrit plus haut, arrondie à **2 000 000 €** pour la prise en compte des trottoirs **ainsi que 3 000 000 € supplémentaires** pour garantir un état très satisfaisant ou pour faire face à des nécessités techniques imprévisibles à ce jour, soit au total **5 000 000 €** la ville d'Hazebrouck répondrait à n'en pas douter à ses obligations.

Ceci est d'autant plus vrai que bien des opérations ont été menées ces dernières années par la commune d'Hazebrouck au titre de la voirie rendant cette dernière très satisfaisante et pérenne dans le temps. Certaines d'entre elles sont en cours d'achèvement et viennent clôturer une programmation consistante (ex : giratoire rue Notre Dame face à Carrefour et Lidl ou rue Aristide Briand) ayant permis de moderniser le réseau viaire.

Ainsi **5 millions de travaux**, convertis en emprunts d'une durée de 20 ans au taux de 3%, **représentent une annuité de 350 000 €** environ.
Ce calcul nous éloigne fortement du montant avancé de la C.C.F.I. d'un montant de 685 000 €.

Nous nous permettons de rappeler que de tels investissements aussi importants, ne peuvent être financés par autofinancement mais principalement par emprunts avec pour perspective équitable de faire supporter les remboursements par plusieurs générations.

Nous tenons à affirmer avec force et réitérer notre réelle intention non pas de faire supporter par la C.C.F.I. des charges qui nous reviennent mais simplement de voir prise en compte dans le calcul, **une programmation de travaux de voirie objective et sincère.**

En tout état de cause chacun doit savoir qu'une réduction de nos recettes de 685 000 € conduirait infailliblement à placer la collectivité sous tutelle dans un délai de 4 ans. Cette situation financière a été exposée à plusieurs reprises en C.C.F.I. mais nous ne pensons pas nécessaire d'insister sur ce point qui ne concerne en vérité que la ville et non l'intercommunalité.

Nous tenons néanmoins, à assurer comme il a été dit lors de la réunion du 23 septembre 2016 en C.C.F.I., qu'adopter une position différente de celle que nous proposons, générerait une très lourde responsabilité politique de la part des décideurs qui opteraient pour un programme d'investissement inadéquat provoquant à court terme des conséquences fiscales dramatiques pour les concitoyens hazebrouckois.

Pour en terminer, il est également mentionné dans le pré-rapport qui nous est parvenu, que la programmation des travaux pour l'exercice 2016 a été arrêtée à la demande de la ville d'Hazebrouck. En effet, nous avons effectivement par honnêteté pendant cette période d'analyse, demandé à ce que les travaux soient suspendus pour ne pas voir notre Etablissement Intercommunal s'engager financièrement sans être en mesure de connaître ses capacités financières. Nous ne pensons pas qu'il soit possible de nous reprocher cette sollicitation.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter des renseignements complémentaires et vous prions d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire de la Ville d'HAZEBROUCK




Bernard DEBAECKER